

INITIALES DU PRÉSIDENT	<p style="text-align: center;">Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'école Catherine-Soumillard</p>
INITIALES DU DIRECTEUR	
N° de la résolution ou annotation	<p style="text-align: center;">CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS ÉCOLE : <u>Catherine-Soumillard</u></p> <p>Procès-verbal de l'Assemblée générale de parents tenue le 7 septembre 2023 à 19 h 45</p> <p>ÉTAIT PRÉSENT</p> <p>Alex Turcotte, parent, PRÉSIDENT du Conseil d'établissement</p> <p>PARENTS ÉGALEMENT PRÉSENTS (VOIR ANNEXE)</p> <p>PARTICIPAIENT ÉGALEMENT <u>Mme Julie Dufresne</u>, directrice</p> <p>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 45</p> <p>2. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU CÉ Le Président accueille les parents et ouvre la séance.</p> <p>3. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE Madame Dufresne présente. La directrice de l'école, Mme Dufresne, se présente à titre de directrice de l'école Catherine-Soumillard. Elle remercie les parents de leur présence dans l'exercice de la démocratie scolaire. Elle souligne l'importance de l'implication légendaire des parents de l'école et qu'elle est très heureuse de pouvoir collaborer avec eux afin de favoriser la réussite des élèves ainsi que la mise en place d'un milieu qui leur permet de s'épanouir.</p> <p>Mme Dufresne prend quelques instants pour remercier les membres du CE et tous les parents qui ont vraiment collaboré au cours des derniers mois. Elle précise que l'apport des parents a été primordial et essentiel lors de sa 1^{er} année en tant que direction d'école.</p>

4. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Traditionnellement, la présidence de l'assemblée générale revient au président sortant du conseil d'établissement. Donc, c'est M. Turcotte qui est désigné comme président d'assemblée.

Il est proposé par _____, que _____ et secondé par _____

le rôle de secrétaire revient à Mme Chantal Chartrand, secrétaire de l'école.

AG # 23-24-01

N° de la résolution ou
annotation

AG # 23-24-02

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, parent, et secondé par _____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 septembre 2022

M. Turcotte propose que chaque parent lise le
procès- verbal de son côté. Elle leur accorde une
dizaine de minutes.

À la suite de la lecture quelques corrections :

L'adoption du PV est proposée par :

Secondée par :

AG # 23-24-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**6. INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITÉS D'IMPLICATION
PARENTALE À LA VIE DE L'ÉCOLE**

Madame Dufresne, la directrice de l'école présente les diverses opportunités de participation
parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle du Conseil d'établissement; (Alex)
 - Informations sur le rôle du Comité de parents. (Nadine)
 - Informations sur la possibilité que le représentant élu au Comité de parents puisse
poser sa candidature pour siéger au Conseil d'administration du CSS;
 - Information sur le rôle de l'Organisme de participation des parents. (Geneviève
Lauzière)
- Information sur les autres comités de l'établissement;

N° de la résolution ou
annotation

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Turcotte présente le rapport annuel du Conseil d'établissement en soulignant les points importants de chaque séance du Conseil :

- 8 rencontres complétées
- Etc.

M. Turcotte souligne :

- que le conseil d'établissement est responsable d'approuver les sorties d'élèves ainsi que les frais chargés aux parents ;
- que c'est le conseil qui adopte le budget et le projet éducatif ;
- que le CE doit veiller à la visibilité sur les engagements des élèves à la vie scolaire.

Le vice-président présente les activités de l'an dernier mois par mois :

- Voir document distribué

Proposé par :

M. Turcotte demande un proposeur pour
l'adoption du rapport annuel du CE de 2022-2023.

AG # 23-24-04

L'adoption du rapport annuel
est proposée par :

Secondée par :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ÉLECTION

8.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Turcotte propose que, suivant la coutume, la directrice de l'école, Mme Julie Dufresne, agisse comme présidente d'élection.

8.2 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Dufresne, mentionne que parmi les 5 anciens membres dont les postes sont en vigueur jusqu'au 30 juin 2023, deux parents souhaitent poursuivre leur mandat, il s'agit de :

Monsieur Martin Bougie-Richer
Madame Pascale Sévigny

Donc, il y a les postes de Monsieur Alex Turcotte, de Madame Vinois et de madame Nadine Guertin qui sont à combler puisqu'ils sont terminés.

Madame Dufresne indique que nous devons donc élire 3 représentants pour un mandat de 2 ans. Les deux personnes qui obtiendront le plus de votes feront partie des parents élus pour 2 ans.

Mme Dufresne fait appel des candidatures et chaque candidat se présente :

Le vote secret est fait. Le décompte fait :

Pour une durée de 2 ans, soit jusqu' en juin 2025, sont élus :

Nathalie Serrat
Geneviève Vinois

_____ sera substitut.

N° de la résolution ou
annotation

**8.3 ÉLECTION DE(S) SUBSTITUT(S) DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Les membres substitués qui peuvent être autant que le nombre de parents au CE n'ont pas le droit de vote ni de parole au CE. Ils sont cependant présents et au cas où des désistements surviennent.

L'an dernier, il n'y avait pas de parents substitués sur le CE, mais nous pouvons en avoir cette année si des gens désirent se présenter.

Le vote électronique pour le ou les membres substitués est en place. Les membres substitués pour une durée de 2 ans sont :

AG # 23-24-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° de la résolution ou annotation	
AG # 23-24-06	<p data-bbox="1780 537 1850 1531">8.4 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE</p> <p data-bbox="1614 537 1711 1523">La représentante de l'an dernier au comité de parents explique que le CRPRS est un regroupement de parents qui se réunit un jeudi par mois et fait le rapport de l'année 2021-2022. Les membres élus de ce comité doivent faire partie du CE.</p> <p data-bbox="1472 537 1549 1511">Proposition du délégué du Collège au CRPRS, _____ accepte d'être candidat (e). Il ou elle est élu (e) par acclamation pour la durée d'une année.</p> <p data-bbox="1293 526 1360 1539">8.5 ÉLECTION DU SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE</p> <p data-bbox="1129 537 1184 1495">_____ accepte de se présenter comme délégué substitut. Il est élu par acclamation.</p> <p data-bbox="968 532 995 808">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

N° de la résolution ou annotation	
	<p>9 ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : FORMATION</p>
	<p>9.2 ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : 9.3</p>
	<p>Mme Dufresne indique qu'il y a un OPP à l'école Catherine-Soumillard et elle présente Madame Geneviève Vinois qui en est la présidente.</p>
	<p>Madame Lauzière présente ce qu'est l'OPP.</p>
	<p>Sur sa proposition, l'assemblée décide qu'il y aura un OPP cette année.</p>
	<p>Proposé par _____</p>
	<p>Secondé par _____</p>
<p>AG # 23-24-07</p>	<p>Si des parents désirent faire partie de l'OPP, ils peuvent écrire à Madame Chantal Chartrand ou prendre une feuille d'inscription à l'entrée du gymnase. Il est à noter que tous les parents qui désirent être bénévoles doivent remplir un document d'antécédents judiciaires.</p>
	<p>À noter que le conseil d'établissement peut consulter l'ensemble des parents au besoin (ex : communication massive par courriel).</p>
	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>

11. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La directrice / le directeur de l'école informe l'Assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le mardi 10 octobre 2023 à 19 h à l'école et qu'ils doivent se présenter à l'entrée principale. Le local leur sera précisé à leur arrivée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À _____

AG # 23-24-08

Proposé par _____

Secondé par _____



(Signature)

Le président d'Assemblée



(Signature)

La directrice